

Service Public d'Assainissement
Non Collectif

<p style="text-align: center;">Service chargé du contrôle : SPANC de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU CAMEMBERT 15, rue Pernelle 61120 Vimoutiers Tél : 02-33-67-54-85 cdc-camembert@wanadoo.fr</p>	<p style="text-align: center;">Informations à remplir par les services administratifs</p> <p>Dossier déposé le :</p> <p><input type="checkbox"/> Permis de construire n :</p> <p><input type="checkbox"/> Déclaration de travaux n :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation assainissement</p>
--	---

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce formulaire est à remplir lors d'un projet de création d'assainissement non collectif neuf ou à réhabiliter. Une fois complété, il sera à transmettre au Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C) de la Communauté de communes du Pays du camembert.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (propriétaire)	
<u>Demandeur :</u>	<u>Conjoint :</u>
Nom, prénom :	Nom, prénom :
Adresse actuelle :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone (obligatoire) :	Téléphone portable :
Email :	
ADRESSE DU PROJET	
<u>Localisation :</u>	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
<u>Références cadastrales :</u>	Section(s) numéro(s) de parcelle(s) :

REALISATION DU PROJET

Etude de filière par un bureau d'études : Oui Non

Nom, adresse du concepteur du projet (si étude de filière : indiquer les coordonnées du bureau d'études):

.....
.....

Téléphone : Portable : Fax : E-mail :

Nom, adresse de l'installateur prévu :

.....

Téléphone : Portable : Fax : E-mail :

CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Nature du projet

Construction neuve

Réhabilitation de l'existant

Maison d'habitation :

Autres

Nombre de chambres (bureau y compris) :

Hôtel – nombre de chambres :

Nombre de pièces principales :

Restaurant – nombre de couverts :

Nombre d'équivalents/habitants :

Camping – nombre d'emplacements :

Autre :

Résidence principale

Résidence secondaire

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Terrain :

Superficie : m² Superficie disponible pour l'assainissement : m²

Pente : plat faible (< 5%) moyenne (5 à 10%) forte (> 10%)

Puits sur le terrain ou proche : : Non

: Oui

Distance par rapport à l'assainissement :m

Si Oui : : consommé comme eau potable

: non consommé comme eau potable

Le terrain est-il desservi par le réseau public d'eau potable ? : : Oui : Non

Destination des eaux pluviales :

fossé réseau pluvial drains mare, étang

autres (préciser) :

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit.

DESCRIPTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dispositif de prétraitement :

Fosse toutes eaux :m³

Autres (préciser) :

Pompe de relevage

avant fosse

Après fosse

Pré filtre incorporé à la fosse

Dispositif facultatif :

bac dégraisseur : litres

pré filtre non incorporé : litres

autre (préciser)

:

Dispositif de traitement :

Dispersion dans le sol naturel

épandage à faible profondeur

Nombre de tranchées :

Longueur totale :ml

lit d'épandage surface : m²

lit filtrant vertical non drainé surface : m²

terre d'infiltration surface au sol : m²

pompe de relevage

Rejet vers

Fossé

réseau pluvial

autres

Rivière

mare, étang

ou

Dispersion vers le milieu naturel

lit filtrant vertical drainé : surface : m²

non imperméabilisé

imperméabilisé

dans le sol

surélevé

Dispositif agréé

Nom du dispositif

Numéro d'agrément

Fournir une autorisation de rejet dans le cas où les effluents traités sont évacués vers un exutoire (fossé, réseau pluvial, mare ...) situé à l'extérieur du terrain.

Rappel : il est formellement interdit de rejeter les effluents dans un puits

A LIRE ATTENTIVEMENT :

Par la présente, le **propriétaire s'engage** :

1/ à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis Conforme sur le projet et conformément au projet accepté par le contrôle de conception ;

2/ à demander le contrôle de réalisation (2 ou 3 jours ouvrés avant les travaux) auprès du technicien de la Communauté de Communes au 02.33.67.54.85 pour intervenir durant les travaux et en tout état de cause **avant remblaiement** ;

3/ à acquitter les redevances correspondantes, fixées par délibérations du Conseil Communautaire. Ces tarifs figurent en annexe.

Fait à : le : Le Propriétaire :

1°) Dépôt de l'étude de filière

- Compléter et signer la demande d'installation avec les informations mentionnées sur l'étude de filière.
- Si nécessité d'autorisation de rejet, vous devrez signer le courrier de demande. Les demandes de rejets doivent être, obligatoirement, déposées à la Communauté de Communes avec votre demande d'installation. La Communauté de Communes la fera suivre auprès des autorités compétentes.

2°) Contrôle de conception

- Nous vous adresserons, sous un délai de trois semaines, le contrôle de conception (document vous donnant l'accord d'effectuer vos travaux). Le double du contrôle de conception devra être remis à votre terrassier.

3°) Contrôle de réalisation

- Vous devrez contacter le service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Pays du camembert **trois jours ouvrés avant la fermeture des tranchées.**
- **Dans le cas de non respect de cette procédure, nous ne pourrons pas vous fournir le document de conformité de vos travaux d'assainissement non collectif.**

Important :

Le dispositif d'assainissement doit être implanté hors des zones de circulation et de dépôt de charges lourdes. Les regards de la fosse toutes eaux et du dispositif de traitement doivent rester accessibles afin de pouvoir s'assurer du bon fonctionnement de l'assainissement dans le temps. Sa surface ne doit pas être cultivée ni arborée, mais seulement engazonnée

ANNEXE

Tarifs des prestations au titre de l'Assainissement Non Collectif

Délibération du 13 avril 2015

Contrôle des installations

Dans le cadre des réhabilitations. (TVA à 10%)

☒ Contrôle de l'installation : conception	27,27 HT	30,00 € TTC
☒ Contrôle de l'installation : réalisation	85,45 HT	<u>94,00€ TTC</u>
		124,00 € TTC

Dans le cadre des constructions neuves (TVA à 20%)

☒ Contrôle de l'installation : conception	25,00 HT	30,00 € TTC
☒ Contrôle de l'installation : réalisation	85,83 HT	<u>103,00 € TTC</u>
		133,00 € TTC

Visite sur le terrain pour vérifier les conclusions du bureau d'études

☒ Réhabilitations	29,09 HT	32,00 € TTC
☒ Constructions neuves	29,17 HT	35,00 € TTC

Nouvelle vérification de la demande après avis défavorable

☒ Réhabilitations	31,82 HT	35,00 € TTC
☒ Constructions neuves	31,67 HT	38,00 € TTC

Contre-visite d'exécution après avis défavorable

☒ Réhabilitations	61,82 HT	68,00 € TTC
☒ Constructions neuves	60,00 HT	72,00 € TTC

Diagnostic des installations

Redevance annuelle	17,27 HT	19,00 € TTC
Pénalités, en cas de refus de visite	35,83 HT	43,00 € TTC
Visites, en cas d'absence du propriétaire	20,00 HT	24,00 € TTC

Lors des cessions immobilières

Diagnostic exceptionnel	90,00 HT	108,00 € TTC
Sondage à la tarière	16,67 HT	20,00 € TTC